



28 novembre 2019

Chers Membres et chers Amis,

Le but de l'ADIAF est avant tout de mettre en avant les artistes de la scène française - artistes français ou artistes étrangers résidant en France - de révéler les artistes significatifs, de les accompagner et de soutenir leur parcours. Pour cela, elle souhaite sensibiliser les amateurs et collectionneurs d'art aux développements actuels et nouvelles formes d'expression, leur permettre d'échanger découvertes et opinions sur les tendances artistiques contemporaines.

Dans le cadre de ses activités de promotion de la scène française et de sensibilisation à l'art contemporain, l'ADIAF organise de nombreux événements : expositions, débats d'idées et colloques, visites d'ateliers, de centres d'art et de musées. L'appartenance à l'Association oblige ses membres au respect de règles de conduite qui font notre intégrité et notre éthique que nous partageons naturellement et tacitement, mais qu'il me semble utile de rappeler.

- **Respect** : nos valeurs humanistes sont basées sur la confiance et le respect des personnes : considération, tolérance et rejet absolu de toutes les discriminations, de toute forme d'abus de pouvoir et de toutes les formes de harcèlement physique et moral.
- **Intégrité** : aucun profit direct ou indirect ne doit être tiré des activités de l'association. Lors des visites et événements ADIAF, les membres doivent s'abstenir de tout démarche commerciale et de marchandage financier, notamment vis-à-vis des artistes.
- **Confidentialité** : les membres s'engagent à ne pas utiliser à des fins professionnelles les coordonnées et informations données lors des rencontres ADIAF.



En rejoignant l'ADI AF, vous vous engagez à adhérer et à respecter ces règles dans le cadre des rencontres que nous proposons tout au long de l'année et au cours desquelles vous êtes amenés à côtoyer divers acteurs du monde de l'art.

Très amicalement

Gilles Fuchs

Président